ISSN 1157 - 0288
Pages 1 à 10

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

Siège Social : **15, boulevard de Douaumont, 75017 Paris**. - Téléphone : 01 49 77 17 17 - Fax (Service Technique) : 01 49 77 17 03

LISTE DES MEDECINS AGREES
Conformément aux dispositions de l'Article 32 § I du Code des courses au Trot

Docteurs Cristina PISTEA et Charles EVRARD Service de Physiologie et explorations fonctionnelles 1 place de l'Hôpital 67091 STRASBOURG Cedex 03 69 55 13 87	**Docteur Valérie de AMIARD-JULLIEN** Centre Hospitalier CHI MONTDIDIER-ROYE Route de Paris 80044 AMIENS 06 08 10 32 11
Docteur François MATTER Centre Sportif Régional d'Alsace 5 rue des Frères Lumière BP 2098 68059 MULHOUSE Cedex 03 89 60 54 26	**Docteur Jean-Louis RAIBAUT** Centre de Médecine du Sport Maison Départementale des Sports 200 avenue Père Soulas 34094 MONTPELLIER Cedex 04 67 54 51 02
Dr Yves HERVOUET DES FORGES Médecin du Sport 88 Rue Julien 61000 ALENCON Tel 02 33 26 37 90	**Docteur Bruno CHENUEL** Exploration Fonctionnelle Respiratoire et d'aptitude à l'exercice Hôpital de Brabois Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE Cedex 03 83 15 78 21
CHU Haut Leveque Bordeaux Sport Santé Avenue Magellan 33604 PESSAC 05 57 65 65 43	**Hôpital Larrey** Médecine du Sport 24 Chemin de Pouvourville 31059 TOULOUSE Cedex 9 05 67 77 16 90
Docteur Catherine CHALOPIN CREPS Dijon Service Medical 15 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON 03 80 65 02 63	**Docteur Emmanuel REBOURSIERE** IRMS CHU Côte de Nacre 14033 CAEN Cedex 02 31 06 45 33
Docteur Vincent DANIEL CHU de Rennes Service Médecine du Sport 2 rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES Cedex 9 02 99 28 41 33	**Docteur Pierre ABRAHAM** CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9 02 41 35 40 93 Medecine.du.sport@chuangers.fr
Docteur Virgile AMIOT CHR Orléans – Hôpital de la Source Médecine du Sport 14 avenue de l'Hôpital BP 86709 45067 ORLEANS Cedex 2 02 38 51 47 85	**Docteur Marc DAUTY** Hôpital Saint Jacques 85 rue Saint Jacques 44000 NANTES 02 40 84 60 60 Hp-medecine-du-sport@chu-nantes.fr
Docteur Stéphane BERMON IM2S 11 avenue d'Ostende 98000 MONACO + 377 9999 1024	**Hôpital Salvator** Service de Médecine du Sport 249 Boulevard Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE 04 91 74 50 40
Docteur Marie Laure SIMON RIGAUD Hôpital de Besançon Boulevard Fleming 25030 BESANCON Cedex 03 81 66 92 36	**CREPS** Pont de l'Arc 62 Chemin du Viaduc 13100 AIX EN PROVENCE 04 42 93 80 00
CH Pasteur Médecine du Sport Boulevard Jouhaux 39100 DOLE 03 84 79 80 65	**Docteurs Anne FAVRE JUVIN et Michel GUINOT** CHU Grenoble – Hôpital Sud Médecine du Sport Avenue de Kimberley 38130 ECHIROLLES 04 76 76 54 94
Docteur Alain FREY CHI Poissy St-Germain Site de Poissy 10 Rue du Champ Gaillard 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE 01 39 27 53 70	**CHU de Saint Etienne** Unité de Médecine du Sport Pavillon 9 Hôpital Bellevue 42055 SAINT ETIENNE Cedex 2 04 77 12 79 85

En outre, tout médecin du sport est habilité a délivrer un certificat d'aptitude, selon le cahier des charges établi par la Commission Médicale de la SETF, fourni lors de la demande d'autorisation de monter.

CALENDRIER DES REUNIONS A VENIR

2026

13 novembre.- Lyon (à Parilly), Toulouse, Vincennes.

14 novembre.- Caen, Marseille (à Borély), Vincennes.

15 novembre.- Beaumont de Lomagne, Chartres, Cherbourg, Laval, Nancy, Paray-le-Monial, Prunelli di Fium'Orbo, Saint-Brieuc.

16 novembre.- Agen-La Garenne, Le Croisé-Laroche (*soir*), Nantes, Vincennes.

17 novembre.- Vincennes.

18 novembre.- Marseille (à Borély), Mauquenchy.

19 novembre.- Graignes, Vincennes.

20 novembre.- Saint-Galmier, Vincennes.

21 novembre.- Angers, Graignes, Marseille (à Borély), Reims.

22 novembre.- Bordeaux, Cordemais, Grenade-sur-Garonne, Karukera, Mauquenchy, Maure de Bretagne, Meslay-du-Maine, Salon de Provence, Vincennes, Vire Normandie.

23 novembre.- Vincennes.

24 novembre.- Amiens, Vincennes.

25 novembre.- Chartres, Vincennes.

26 novembre.- Mauquenchy, Vincennes.

27 novembre.- Marseille (à Vivaux), Toulouse, Vincennes.

28 novembre.- Le Croisé-Laroche, Vincennes.

29 novembre.- Beaumont de Lomagne, Chateaubriant, Graignes, Lyon (à Parilly), Reims, Salon de Provence.

30 novembre.- Nantes, Vincennes.

1er décembre.- Vincennes.

2 décembre.- Vincennes.

3 décembre.- Marseille (à Vivaux), Vincennes.

4 décembre.- Mauquenchy, Saint-Brieuc, Vincennes.

5 décembre.- Cabourg, Vincennes.

6 décembre.- Grenade-sur-Garonne, Laval, Martinique, Nantes, Vincennes, Vire Normandie.

7 décembre.- Bordeaux, Le Croisé-Laroche, Vincennes.

8 décembre.- Marseille (à Vivaux), Vincennes.

9 décembre.- Lyon (à La Soie), Vincennes.

10 décembre.- Graignes, Vincennes.

11 décembre.- Angers, Cabourg.

12 décembre.- Cagnes-sur-Mer, Lyon (à Parilly), Vincennes.

13 décembre.- Argentan, Cherbourg, Cordemais, Grenade-sur-Garonne, Mauquenchy, Vincennes.

14 décembre.- Cagnes-sur-Mer, Le Croisé-Laroche, Le Mans, Nantes.

15 décembre.- Bordeaux, Vincennes.

16 décembre.- Vincennes.

17 décembre.- Beaumont de Lomagne, Vincennes.

18 décembre.- Cabourg, Meslay-du-Maine.

19 décembre.- Cagnes-sur-Mer, Le Croisé-Laroche, Vincennes.

20 décembre.- Grenade-sur-Garonne, Pontchâteau, Vincennes.

21 décembre.- Argentan, Cagnes-sur-Mer.

22 décembre.- Vincennes.

23 décembre.- Bordeaux, Cabourg.

24 décembre.- Vincennes.

25 décembre.- Vincennes.

26 décembre.- Graignes, Vincennes.

27 décembre.- Cagnes-sur-Mer, Montauban, Vincennes.

28 décembre.- Amiens, Bordeaux.

29 décembre.- Vincennes.

30 décembre.- Cagnes-sur-Mer, Pontchâteau, Vincennes.

31 décembre.- Vincennes.

2027

1er janvier.- Vincennes.

2 janvier.- Cagnes-sur-Mer, Vincennes.

3 janvier.- Vincennes.

4 janvier.- Vincennes.

5 janvier.- Cagnes-sur-Mer, Vincennes.

6 janvier.- Vincennes.

7 janvier.- Vincennes.

8 janvier.- Cabourg, Cagnes-sur-Mer.

9 janvier.- Vincennes.

10 janvier.- Vincennes.

11 janvier.- Vincennes.

13 janvier.- Cagnes-sur-Mer, Vincennes.

14 janvier.- Cagnes-sur-Mer.

15 janvier.- Vincennes.

16 janvier.- Vincennes.

17 janvier.- Cagnes-sur-Mer, Vincennes.

EPREUVES DE QUALIFICATION

RÉSULTATS DES ÉPREUVES

AMIENS - n°18 p. 28 ; n°22 p. 7 ; n°26 p. 12 ; n°30 p. 19 ; n°32 p. 12 ; n°39 p. 10 ; n°42 p. 9
AVENCHES - n°24 p. 14 ; n°43 p. 8
BAHRENFELD - n°18 p. 28 ; n°27 p. 11
BEAUMONT-DE-LOMAGNE - n°12 p. 11 ; n°20 p. 6 ; n°27 p. 12 ; n°34 p. 10 ; n°41 p. 11 ; n°46 p. 9
BERLIN-MARIENDORF - n°6 p. 10
BORDEAUX - LE BOUSCAT - n°10 p. 8 ; n°15 p. 7 ; n°17 p. 11 ; n°22 p. 8 ; n°25 p. 15 ; n°30 p. 20 ; n°38 p. 10 ; n°43 p. 8
CAEN - n°5 p. 6 ; n°8 p. 12 ; n°10 p. 8 ; n°12 p. 11 ; n°14 p. 9 ; n°16 p. 16 ; n°18 p. 28 ; n°19 p. 8 ; n°20 p. 5 ; n°21 p. 10 ; n°22 p. 8 ; n°23 p. 13 ; n°24 p. 14 ; n°25 p. 15 ; n°26 p. 13 ; n°27 p. 11 ; n°27 p. 11 ; n°28 p. 10 ; n°29 p. 10 ; n° 33 p. 8 ; n°34 p. 10 ; n°41 p. 11 ; n°42 p. 9 ; n°43 p. 7 ; n°45 p. 10 ; n°46 p. 9
CAGNES-SUR-MER - n°7 p. 13 ; n°30 p. 20
CABOURG - n°32 p. 10 ; n°36 p. 12 ; n°37 p. 9
CORDEMAIS - n°10 p. 9 ; n°13 p. 8 ; n°19 p. 8 ; n°22 p. 9 ; n°26 p. 13 ; n°29 p. 11 ; n°37 p. 9 ; n°39 p. 10 ; n°43 p. 8
FEURS - n°10 p. 8 ; n°17 p. 11 ; n°23 p. 13 ; n°27 p. 12 ; n°31 p. 17 ; n°38 p. 10 ; n°40 p. 16 ; n°44 p. 10 ; n°46 p. 9
GELSENKIRCHEN - n°17 p. 11
GROSBOIS - n°5 p. 7 . n°7 p. 13 ; n°12 p. 11 ; n°16 p. 17 ; n°21 p. 11 ; n°24 p. 14 ; n°27 p. 10 ; n°29 p. 10 ; n°32 p. 10 ; n°34 p. 9 ; n°36 p. 12 ; n°38 p. 10 ; n°41 p. 12 ; n°44 p. 10 ; n°46 p. 10
LAVAL - n°11 p. 6 ; n°14 p. 8 ; n°16 p. 16 ; n°18 p. 27 ; n°20 p. 5 ; n°23 p. 13 ; n°28 p. 10 ; n°35 p. 12 ; n°38 p. 10 ; n°40 p. 15 ; n°42 p. 9 ; n°46 p. 10
LE CROISE-LAROCHE - n°12 p. 10 ; n°16 p. 16 ; n°20 p. 5 ; n°25 p. 15 ; n°28 p. 10 ; n°40 p. 16 ; n°44 p. 10
LE MANS - n°9 p. 11 ; n°14 p. 9 ; n°17 p. 11 ; n°21 p. 11 ; n°27 p. 10 ; n°31 p. 16 ; n°36 p. 12 ; n°39 p. 10 ; n°44 p. 10
MARSEILLE - n°22 p. 9
MESLAY-DU-MAINE - n°5 p. 6 ; n°8 p. 11 ; n°12 p. 10 ; n°17 p. 10 ; n°22 p. 8 ; n°24 p. 14 ; n°26 p. 13 ; n°28 p. 11 ; n°31 p. 16 ; n°32 p. 11 ; n°34 p. 10 ; n°37 p. 9 ; n°43 p. 9 ; n°45 p. 10
MONS - n°24 p. 15
SAINT-GALMIER - n°13 p. 8 ; n°20 p. 6 ; n°25 p. 16 ; n°28 p. 11 ; n° 33 p. 9 ; n°42 p. 9
SALON DE PROVENCE - n°24 p. 15 ; n°26 p. 14 ; n°39 p. 11 ; n°44 p. 10
SON PARDO - n°2 p. 24 ; n°45 p. 10
TURIN - n°18 p. 28
WOLVEGA - n°12 p. 11 ; n°14 p. 10 ; n°15 p. 8 ; n°16 p. 17 ; n°24 p. 15 ; n°30 p. 20 ; n°38 p. 10 ; n°39 p. 11 ; n°45 p. 10

INDEX DES RECTIFICATIONS AUX PROGRAMMES A VENIR

ARGENTAN - 13 DÉCEMBRE - n° 41 p. 6
CHERBOURG - 13 DÉCEMBRE - n° 41 p. 5
LE CROISE - 28 NOVEMBRE n°42 p. 3
REIMS - 29 NOVEMBRE - n° 42 p. 3

RAPPEL

CALCUL DU CHANGE

Bulletin : n° 1, p. 2.

DECISIONS

Bulletin : n° 1, p. 2 ; n° 2, p. 18 ; n° 3, p. 2 ; n° 4, p. 2 ; n° 5, p. 2 ; n° 6, p. 2 ; n° 7, p. 2 ; n° 8, p. 3 ; n° 9, p. 3 ; n° 10, p. 2 ; n°12, p. 2 ; n°13, p. 2 ; n°14, p. 2 ; n°15, p. 2 ; n°16, p. 3 ; n°17, p. 2 ; n°18, p. 2 ; n°19, p. 2 ; n°21, p. 2 ; n°22, p. 3 ; n°23, p. 2 ; n°24, p. 2 ; n°25, p. 3 ; n°26, p. 3 ; n°27, p. 2 ; n°28, p. 2 ; n°29, p. 2 ; n° 30, p. 2 ; n° 31, p. 2 ; n° 32, p. 2 ; n° 34, p. 2 ; n° 35, p. 2 ; n° 36, p. 5 ; n° 37, p. 2 ; n° 38, p. 2 ; n° 38, p. 2 ; n° 40, p. 2 ; n° 41, p. 3 ; n° 42, p. 2 ; n° 43, p. 2 ; n° 44, p. 2 ; n° 45, p. 2 ; n° 46, p. 3

DECISIONS

Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français

LES COMMISSAIRES,

Vu les dispositions de l'article 12 § II du décret modifié n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel,

Vu les dispositions de l'article 95 du Code des courses au trot,

Vu la lettre en date du 1er septembre 2026 et réceptionnée le 3 septembre 2026, par laquelle le Chef de la division de la surveillance des enquêtes administratives du Service Central des Courses et Jeux pour le Directeur National de la Police Judiciaire, agissant par délégation du Ministre de l'Intérieur et en application de l'article 12 § II précité du décret modifié n°97-456 du 5 mai 1997, a demandé à la SETF d'engager et de mener à l'encontre de Monsieur Mickael KTOURZA la procédure contradictoire prévue par ledit article en vue de procéder à la suspension pour une durée maximale de six mois ou au retrait de l'autorisation détenue par ce dernier, soit, en l'occurrence, l'autorisation de faire courir,

Vu la lettre adressée par courriel recommandé avec accusé de réception adressée le 4 septembre 2026 par la SETF à Monsieur Mickael KTOURZA, l'informant de la demande du Ministre de l'Intérieur en l'invitant, dans le cadre de l'examen contradictoire de ce dossier, à fournir toutes explications pour la défense de ses intérêts,

Vu le courrier en date du 22 septembre 2026 et reçu le 24 septembre 2026, adressé à la SETF par le conseil de Monsieur Mickael KTOURZA,

Vu le courriel en date du 24 septembre 2026 adressé à la SETF par le conseil de Monsieur Mickael KTOURZA sollicitant une audition par les Commissaires de la SETF,

Vu le courriel adressé le 24 septembre 2026 par la SETF au délégataire du Ministère de l'Intérieur, lui transmettant l'ensemble des éléments ainsi produits par le conseil de Monsieur Mickael KTOURZA,

Vu le courriel en date du 30 septembre 2026 adressé par le conseil de Monsieur Mickael KTOURZA à la SETF,

Après avoir entendu Monsieur Mickael KTOURZA ainsi que son conseil lors de leur réunion du 16 octobre 2026,

Vu les courriels en date du 22 octobre 2026 adressés par la SETF à Monsieur Mickael KTOURZA et son conseil, ainsi qu'au Service Central des Courses et Jeux du ministère de l'Intérieur, visant à transmettre le procès-verbal de l'audition susmentionnées,

Attendu que, par lettre du 26 octobre 2026, adressé par courriel à la SETF, le Chef de la division de la surveillance des enquêtes administratives du Service Central des Courses et Jeux a indiqué à la SETF que le Ministre de l'Intérieur, prenant acte des observations formulées par le conseil de Monsieur Mickael KTOURZA, se prononce pour une suspension de toutes les autorisations délivrées à ce dernier pour une durée de 5 mois,

Attendu que toutes les autorisations délivrées ou retirées par les Commissaires de la SETF font l'objet d'une publication au bulletin de la SETF,

Faisant suite à la demande formée par le Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article 12 § II du décret susvisé et par application des dispositions de l'article 95 du Code des courses au Trot,

DECIDENT :

- de suspendre, pour une durée de 5 mois, à compter de la notification de la présente décision, l'autorisation de faire courir délivrée à Monsieur Mickael KTOURZA,

- de publier, au bulletin de la SETF, la présente décision selon les dispositions des articles 105 et 107 dudit Code.

Paris, le 28 octobre 2026

MM. Thierry ANDRIEU, Jean-Pierre CHARTIER et Gonzague WUILQUE

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 96 du Code des courses au trot,

Attendu que le poulain « **ORACLE DES VES** », a été soumis, à l'issue d'une épreuve de qualification ayant eu lieu le 15 mai 2026 à Grosbois, à des prélèvements biologiques décidés conformément aux dispositions du § II de l'article 77 dudit Code,

Attendu que le poulain « **ONESELF** », a été soumis, à l'issue d'une épreuve de qualification ayant eu lieu le 3 juin 2026 à Grosbois, à des prélèvements biologiques décidés conformément aux dispositions du § II de l'article 77 dudit Code,

Attendu que le rapport d'analyses en date du 5 juin 2026 du sang prélevé le 15 mai 2026 sur le poulain « **ORACLE DES VES** » et le rapport d'analyses en date du 12 juin 2026 du sang prélevé le 3 juin 2026 sur le poulain « **ONESELF** » ont conclu de manière formelle à la présence de COBALT en concentration supérieure au seuil internationalement défini dans le plasma, dans les échantillons contrôlés,

Attendu que Monsieur Antonio RIPOLL RIGO, entraîneur des poulains « **ORACLE DES VES** » et « **ONESELF** » n'a pas exercé, dans le délai de sept jours francs qui lui était imparti pour ce faire, la faculté de faire procéder à l'analyse de la deuxième partie des prélèvements sanguins réalisés le 15 mai et le 3 juin 2026,

Attendu que le COBALT, en concentration supérieure au seuil internationalement défini dans le plasma, entre dans la catégorie des substances prohibées de catégorie II telles que définies par le Code des courses au trot et que la présence de telles substances dans le sang des poulains contrôlés constitue une infraction audit Code,

Vu les procès-verbaux des épreuves précitées,

Vu les comptes-rendus des analyses du sang prélevé le 15 mai sur le poulain « **ORACLE DES VES** » et le 3 juin 2026 sur le poulain « **ONESELF** » pratiquées par le Laboratoire des Courses Hippiques de la Fédération Nationale des Courses Hippiques pour le compte des sociétés de courses,

Vu le compte rendu de l'enquête de suivi de positivité réalisée le 16 juin, le 16 juillet et le 31 août 2026 par le vétérinaire de la SETF,

Vu les précisions fournies oralement au cours de l'enquête de suivi de positivité par l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO, qui ne pouvait expliquer l'origine de la présence de ladite substance,

Attendu que les résultats des analyses pratiquées sur le prélèvement de l'aliment donné quotidiennement aux poulains concernés ont révélé qu'il contenait du COBALT à une concentration très supérieure à la concentration mentionnée sur l'étiquette,

Attendu que les résultats des analyses pratiquées sur les prélèvements du même lot d'aliment, présent chez un entraîneur tiers, ont révélé qu'ils contenaient également du COBALT à une concentration très supérieure à la concentration mentionnée sur l'étiquette,

Vu le courrier recommandé avec accusé de réception adressé le 3 juillet par la SETF à l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO, l'invitant, dans le cadre de l'examen contradictoire de ces dossiers, à fournir toute explication sur l'infraction constatée,

Après avoir entendu l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO lors de leur réunion du 17 juillet 2026,

Vu le courrier recommandé avec accusé de réception adressé le 16 septembre 2026 par la SETF à l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO, l'invitant, dans le cadre de l'examen contradictoire de ces dossiers, à fournir toute explication complémentaire,

Vu les observations transmises par courriel par l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO en date du 18 septembre 2026 qui mentionne notamment que : *« (…) Je souhaite pouvoir, lors de cette réunion, apporter toutes les précisions et observations utiles concernant ces nouveaux éléments, notamment les différents résultats d'analyses effectués sur ce même lot d'aliment ainsi que les différences constatées entre les différents prélèvements. Je souhaite également pouvoir présenter les circonstances dans lesquelles cet aliment a été utilisé dans mon établissement et répondre à toutes les questions que les Commissaires pourraient souhaiter me poser. (…) »,*

Vu les observations transmises par courriel par le conseil de l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO en date du 21 septembre 2026,

Après avoir entendu l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO et son conseil lors de leur réunion du 22 septembre 2026,

Vu les observations transmises par courriel par le conseil de l'entraîneur Antonio RIPOLL RIGO en date des 5 et 15 octobre 2026,

Considérant que l'hypothèse de la contamination alimentaire peut être retenue pour expliquer la présence de COBALT en concentration supérieure au seuil internationalement autorisé dans les prélèvements sanguins effectués le 15 mai et le 3 juin 2026 sur les chevaux susmentionnés,

Considérant que, de ce fait, l'entraîneur ne peut être tenu pour responsable de l'infraction relevée,

Compte tenu du fait que Monsieur Antonio RIPOLL RIGO a été avisé que les poulains « **ORACLE DES VES** » et « **ONESELF** » ne pouvaient, à titre conservatoire, participer à aucune épreuve à partir du 16 et du 18 juin 2026,

Faisant application des dispositions des §§ II et VI de l'article 78 du Code des courses au trot,

DECIDENT :

1°) de prendre acte de la contamination alimentaire,

2°) d'annuler la qualification du poulain « **ORACLE DES VES** »,

3°) d'annuler la qualification du poulain « **ONESELF** »,

4°) d'exclure les poulains « **ORACLE DES VES** » et « **ONESELF** » de tous les hippodromes où ledit Code est en vigueur jusqu'au 12 novembre 2026 inclus, ces derniers pouvant être engagés dans une épreuve de qualifications à compter du 7 novembre 2026,

5°) de publier, au bulletin de la SETF, la présente décision qui entraîne une modification de la liste des poulains et pouliches qualifiés à l'issue des épreuves de qualification du 15 mai et du 3 juin 2026 à Grosbois.

Paris, le 6 novembre 2026

MM. Thierry ANDRIEU, Patrick DAVID, Alain PAGES et Gonzague WUILQUE.

DECISIONS

Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français

ÉPREUVES DE QUALIFICATION

BEAUMONT DE LOMAGNE

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Après avoir entendu le jockey Dimitri CRESPEL en ses explications, les Commissaires des courses lui ont, en application des dispositions des articles 34 § IV du Code des courses au trot et du barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes publié en annexe des Conditions Générales des Programmes des Courses au Trot, infligé une amende de 30 € en raison de son insubordination aux ordres du juge du départ et pour avoir occasionné la reprise du départ.

GROSBOIS

LUNDI 9 NOVEMBRE 2026

Après avoir entendu l'entraîneur S. GUARATO en ses explications, les Commissaires des courses lui ont, en application des dispositions de l'article 34 § IV du Code des Courses au Trot et du barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes publié en annexe des Conditions Générales des Programmes des Courses au Trot, infligé une amende de 50 € pour ne pas avoir présenté son poulain OTHELLO D'AMOUR dans les lot de qualification dans lesquel il l' avait inscrit.

ASSOCIATIONS

DISSOLUTIONS :

JACKPOT DES MONTS entre Stal MARKHOVE et M. Philippe VAN WEEHAEGHE

KYA D'ERABLE entre M. Philippe THIRIONET, l'Ecurie Sébastien GUARATO et M. Gilles LAVIELLE

LE GRAND FLAC entre l'Ecurie OLMENHOF, BVBA Lieven DE GROOTE, M. Stephen CIANGURA, M. Heinz GUBLER, M. Steven VAN KLAVEREN et l'Ecurie CMV DARBY STABLE

LELOUP VALLEE entre l'Ecurie TREIZE HEUREUX, l'Ecurie Jean-Pierre MICHOLET, M. Bernard BRISSAUD, M. Xavier DURANDO, M. Laurent VEYSSIERES, l'EARL FERME DE ROUVILLE et l'Ecurie Thomas BERNEREAU

MACAO MIJO entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU

MAFIA DU BAS BOSQ entre M. Armand TURQUET-LEPREUX, M. Mario DE SOUSA DIAS et M. François GIARD

MAGNUM DAIRPET entre l'Ecurie LEOMY, M. Olivier DEBOUDAUD, Mme Agnes VERBOLE et l'Ecurie KOMING BACK

MEDAL OF HONOR entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU

MILORD DE BLARY entre l'Ecurie LEOMY, Mme Françoise DEBOUDAUD et M. Olivier DEBOUDAUD

NAVARRIN DU ROYAL entre M. Alexandre PLARD, l'Ecurie E&O HORSE RACING et M. Robert HAGET

NAZULI DE L'AUMOY entre M. Tanguy de LA BOURDONNAYE, M. Régis GARCIA, la SAS. DLB PARTICIPATION, Mme Audélie LALLEMAND, M. Christophe DELAHAYE, M. Anthony JOUBIER et M. Jérémy FRANKOWSKI

NECTAR D'ACADIE entre M. Mateo TOURTET CARUS, M. Georges KITABDJIAN, M. Kris DE PELSMAEKER et M. Patrick LAZZARINI

NICKY LARSON MIJO entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU

NIKITA PHEDO entre M. Olivier TOUVAIS et M. Pierre TOUVAIS

NIMBUS DE L'AVRE entre M. Tanguy de LA BOURDONNAYE, M. Julien MARECAT, M. Anthony NOURRY, la SAS. DLB PARTICIPATION, Mme Audélie LALLEMAND, M. Jean Yves KOWAL et M. Rachid AISSANI

NINJA ERA entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU

NISSA BELLA DRY entre M. François LEMOINE, l'Ecurie DRY, M. Christophe CRESP et M. Alain BIGOT

NOAH DU ROYAL entre M. Philippe Gilbert PICARD, l'Ecurie E&O HORSE RACING, M. Alexandre PLARD et M. Robert HAGET

NUTELLO MIJO entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU

DECLARATIONS :

JAPON DAIRPET entre M. Mathieu BESNARD et M. Ludovic KONEFAL

KEVERT entre M. Philippe DEWULF, l'Ecurie DECOOPMAN, M. Jérôme Guy FOUCAULT et la SAS.U. EDEN TROTTING

LIPTON DE CLERCE entre M. Christophe LEVACHER, M. Yannick HENRY et l'Ecurie DANOVER

MERLOT GALIUS entre M. Christophe LEVACHER et M. Yannick HENRY

MILTON DU NOYER entre l'Ecurie Elodie CHENET, M. Clément DUVALDESTIN, M. Rubens HENRIQUES, M. Romain GUITELMACHER et M. Luc SCHOLLY

MINETTE entre M. Dominique Roger DELAUNAY et M. Alain MASSON

MINOS DE VANDEL entre l'Ecurie G.T.A., l'Ecurie Nicolas ENSCH, M. Carmelo CARUSO, M. Pierre-Emmanuel MARY, Mlle Mathilde Noëlle MARY, l'Ecurie BEFIX et l'Ecurie Sylvain ROUBAUD

MUST DU BELLAY entre l'Ecurie de L'ENJEU, SANSIRO AB, M. Philippe DEBAUDRE et M. Marc Antoine BESNARD

MYRTILLE MARBOULA entre Mme Nathalie HAMON, l'Ecurie INITIAL, M. Armand GRANGE, M. Sacha HAMON, M. Jean-Philippe KABLI, M. Denis GALAND, M. Eric SCHOTT, la SAS.U. l'Ecurie FRANXICANA et Mme Denise DUPIRE

NAMOKO DE HOUELLE entre M. Daniel AUGEREAU et M. Franck LEBLANC

NAVAH MERCURY entre l'Ecurie MERCURE et l'EARL des FONTENELLES

NAVARRIN DU ROYAL entre M. Alexandre PLARD, l'Ecurie E&O HORSE RACING et M. Robert HAGET

NECTAR D'ECLAIR entre M. Ludovic DELESTRE, Mme Céline DELESTRE RODRIGUEZ, Mlle Keliana DELESTRE RODRIGUEZ et Mme Cloé DELESTRE RODRIGUEZ

NEWTON DE L'AVRE entre l'Ecurie Des AULNAIES et M. Stéphane HERMAY

NICKY DE SOURCE entre Mlle Virginie LIETARD et M. Grégory CELIS

NINA TOBAGO entre M. René Guy BELLAICHE et M. Gilles MERIDJEN

NISSA BELLA DRY entre l'Ecurie DRY, M. Alain BIGOT et M. Christophe CRESP

NOAH DU ROYAL entre M. Alexandre PLARD, l'Ecurie E&O HORSE RACING, M. Philippe Gilbert PICARD et M. Robert HAGET

NOBLESSE DE MALAC entre Mme Caroline GOUGEON et M. Arnaud GOUGEON

NOTHING ELSE entre l'Ecurie Thierry RAFFEGEAU, M. Daniel MATEOS, M. Raphaël DOS SANTOS et M. Marco PEIXOTO NETO

NOUBA CASTELETS entre M. Théo CHEVILLARD et M. Thomas LEBREC

O MILAGRE PICDOM entre M. Laurent BROOMHEAD, M. Alexis PRAT, l'Ecurie du LIAMONE et M. Salim GUENIFI

ODYSSEE CASTELETS entre M. Geoffrey GIOT, M. Adrien BLOYET et M. Julien LEBRUN

OLAF DE VANDEL entre M. Didier PROVOST et M. Dominique GUINDON

ON MY MIND entre M. Arnaud DENIAU, M. Benoît ROBIN et M. Bruno PLANCHAIS

ORACLE DES VES entre Mme Aurore ROGER, M. Antonio RIPOLL RIGO et Mme Cléa ROGER

ORIGINE D'ALEX entre M. Philippe BERNIER et M. Gilles TOURON

OSCAR DU CHATAULT entre M. Gervais NAEL et M. Christian FLEURY

OVERGREEN SEVEN entre Scuderia BIVANS SRL et l'Ecurie Jean Michel BAZIRE

PARIS TEXAS entre M. Olivier DEBOUDAUD, l'Ecurie LEOMY, l'Ecurie KOMING BACK et l'Ecurie LD-M. ABRIVARD

PHARAON DE CHENOU entre l'Ecurie LEOMY et TROTTING PROMOTION SA

PHIL MAN JEPHI entre M. Jean Jacques X. BARRE et M. Pierre CALLIER

PICCADILLY TIME entre l'Ecurie LEOMY, M. Olivier DEBOUDAUD et l'Ecurie LD-M. ABRIVARD

PLOUEC DU TRIEUX entre M. Pierre CALLIER et M. Michel JEANNIN

QUARTZ DU MOUTHIEU entre l'Ecurie W RACING TROT, M. Antoine VEZARD et M. Romain DA SILVA

QUICK D'ARGENVIERE entre M. Christophe MAULARD et Mme Sandra CARETTI MAULARD

CARRIERES DE COURSES

RESILIATIONS :

GOLDORACK DU BOIS entre M. Michaël JOURNO et la SAS.U. DREAM OF GAGOU et M. Michaël JOURNO

HAPUNA BEACH entre l'Ecurie BOISNARD, Mme Isabelle BOISNARD et M. Bertrand TREVILLY

HIBISCUS DES BAUX entre Mme Zoé RUMORI et M. Cédric HERSERANT, M. Cédric HERSERANT et Mme Sophie LECLERCQ

HIDALGO DES LUCAS entre M. Franck ISSAUTIER et M. Mathieu DAOUGABEL et M. Franck ISSAUTIER

HOMMAGE DE TILLARD entre l'Ecurie Alexis GRIMAULT et l'Ecurie Franck HAREL

HUGO OCCAGNES entre M. Philippe RENNESSON et M. Noël LANGLOIS, M. Philippe RENNESSON, M. Pascal Claude BRAUD, M. Remy GAULTIER, M. Joseph GOUDER, M. Fabrice DUMETZ, SARL YUNER et M. Loic GORDO

IL PLEUT BERGERE entre M. Eric NOISETTE et M. Guy VERVA et la SCEA NOISETTE

INDIANO JIM entre l'Ecurie Pierre Louis DESAUNETTE, l'Ecurie Pierre Louis DESAUNETTE, M. Allan LEVY et M. Eric ALLALI

INVICTUS LOVE entre M. Mathieu CADOUX et l'Ecurie S.E.A. et M. Mathieu CADOUX

IRIS FROM entre l'Ecurie William BIGEON, M. Jacques FROMENTIN et M. Marc FROMENTIN

ISIDORE DU PLANTIS entre M. Joël Marcel BERNARD et M. Christian BESNIER

JACK TEJY entre l'Ecurie CHALON et l'Ecurie TEJY et l'Ecurie CHALON

JAGUAR DE VILLETOT entre l'Ecurie Louis JUBLOT, l'Ecurie Louis JUBLOT, Mme Marie BACSICH, M. Benoit MARIOTTO, M. Stephane CISSE, M. Lucas DESCHAMP et M. Nicolas CELLERIN

JAMBIER entre M. Antonin ANDRE, M. Denis GUILLOCHON, M. Pascal LECAT et l'Ecurie Pierre Louis DESAUNETTE

JAZZ DANOVER entre M. Christophe Martial DUVAL et M. Aldo BORLA et l'Ecurie DANOVER

JOY DIVISION entre M. Guillaume JOUVE et Mme Carole GEORGEAULT

KALONEK JEWEL entre M. Clément FRECELLE et M. Laurent HOUZE

KAMANDINE BLEUE entre M. Marius DURVILLE et l'Ecurie CAMA, l'Ecurie CAMA et M. Frédéric DURVILLE

KASH DIBAH entre M. Yvan GAUTIER, l'Ecurie R.E. et M. Bernard VACHET

KELALUNE entre M. Gérard Francis CARON et M. Benoît OLICARD, M. Gérard Francis CARON et M. Benoît OLICARD

KEROZEN DU VIVIER entre l'Ecurie CLARATEAM et l'Ecurie WATCH BUY WIN, l'Ecurie CLARATEAM et l'Ecurie LONAMAS

KIKEN GASHI entre M. Guy VAN DE SIJPE et M. Christoff THIJS, M. Stéphane GOUNOU, M. Thierry TWYFFELS et M. Sylvain LAVENU

LADY'S SECRET entre Mme Rose Marie LEROUEIL et M. James LEBOUTEILLER et Mme Rose Marie LEROUEIL

LAUREATE SPEED entre l'Ecurie Jean Philippe MONCLIN et Mme Françoise TRIGUEL

LAURO FLIGNY entre Sté. Ent. Grégory THOREL et l'Ecurie de FLIGNY, l'Ecurie de FLIGNY et Mlle Laure TOUCHALEAUME

LEA D'EP entre Mme Gaëlle MARNIQUET et Sté. Ent. Anthony TINTILLIER, Mme Gaëlle MARNIQUET, M. Romuald HARDY, Mme Jade HARDY et M. Mathis HARDY

LEGEND SIXTY ONE entre l'Ecurie du BELLAY et M. Philippe DEBAUDRE

LEMON DE THABE entre M. François CHERON et M. Pascal CASTEL et M. François CHERON

LET'S WIN DE CHOC entre Mme Aurore ROGER, Mme Estelle DESSARTRE et la SCEA ELEVAGE DE CHOC, la SCEA ELEVAGE DE CHOC et Mme Aurore ROGER

LIESSE DU CHENE entre Mlle Laura COATLEVEN, Mme Yvonne GUEDJ, M. Stéphane GERVAIS et M. Augusto ROGAO FLORINDO et Mme Yvonne GUEDJ

LILAS DES RIOULTS entre l'Ecurie des RIOULTS, l'Ecurie des RIOULTS, Mme Nadège GILLES et Mme Marie PLESSIER

LILIONALLY entre l'Ecurie Stéphane LEVOY, Mme Marie LEVOY et Mme Mathilde LEVOY et M. Paul VIEL

LITTLELOU MATIDY entre l'Ecurie Charley MOTTIER, M. Yoland FOURNIER et M. Philippe MARIOT

LIVINGSTONE BRETT entre Mlle Stéphanie DURANDE, M. Raffaele CEPPARULO, M. Marc Jérôme DUVIGNAUD, M. Xavier LE FLOC'H et M. Michaël COLLAS

LIZA DE LA COUR entre M. Frédéric DELENCLOS, M. Maxime ROQUET et M. Olivier ROQUET

LORCA DAIRPET entre M. Hamza LAKHRISSI et M. Kévyn THONNERIEUX et Mme Jacqueline CHAUVRY

LOVA DE SANA entre M. René MILANESIO et M. Bernard PITON et Mme Evelyne MILANESIO

LUCKY LUKE SMILE entre M. Allan PACHA et M. Nils PACHA et l'EARL DE VILLEVERT

MABELLE DE PAIL entre M. Hermann SORAIS et M. Adrien BLOYET, M. Hermann SORAIS, Mme Chloë MAROT-BRUMBT et M. Adrien LEBRUN

MACARENA D'HOULBEC entre M. Nicolas MORTAGNE et Mme Laurence MORTAGNE, M. Nicolas MORTAGNE, Mme Nathalie FERRE et M. Frédéric GARNIER

MACHO PERRINE entre l'Ecurie CH. A. MARY et M. Jean François MARY

MACUMBA DES AJONCS entre M. Daniel VALLEE et M. Jérôme PAILLE et M. Daniel VALLEE

MADISON PLANCHETTE entre l'Ecurie XANA et la SCEA PLANCHETTE

MAMBO DE CAHOT entre M. Nicolas DAVID et l'Ecurie Arnaud DESMOTTES, M. Nicolas DAVID, M. Arnaud DESMOTTES, M. Patrick DESMOTTES et M. Michaël HEMONNET

MARENGO JADE entre M. Jérôme PAILLE et Mlle Aurélie GAILLARD

MARQUIS BOURBON entre M. Antoine DABOUIS, M. Stéphane GOUNOU, M. Philippe MARTIN, M. Thierry BARRION, M. Thierry TWYFFELS, M. Christophe LABAUDINIERE, M. Thomas CROUE, M. Louis MALINGE et M. David LARTIGUE

MASH POOK entre l'Ecurie TEAM NRB, M. Nicolas Richard BROSSARD, M. Lukas DELOZIER et M. Antoine Michel FOSSEY

MAXWELL SAUTREUIL entre Mme Zoé RUMORI, M. Cédric HERSERANT et Mme Sophie LECLERCQ

MEC DE LOULIE entre M. Philippe MARTIN et M. Olivier PICARD et M. Philippe MARTIN

MELODIE D'HOULBEC entre M. Nicolas MORTAGNE et M. Michel MOSSE, Mme Michèle LEBREQUER-CORBIN, M. Michel MOSSE, M. Jean Francois COSTA et Mme Noelle DE BOER

MEMPHIS PARIS entre M. Clément FRECELLE, l'Ecurie TEJY, M. Franck CHARBIT, M. Didier DAUVERNE et M. Anthony GOUSSET

MER AGITEE entre Mme Nathalie GONIN et M. Richard BERTRAND

MERCI MERCY entre M. Eric LALOY et l'Ecurie de BELGRAVE et M. Eric LALOY

METEORE ETOILE entre M. Michel CHASTANIER et M. Guy VERVA, M. Guy VERVA et M. Michel CHASTANIER

MISS SOLAU entre M. Laurent VOLLET, M. Xavier LEVEAU et M. Anthony HUARD, M. Laurent VOLLET et M. Anthony HUARD

MISTER ROLLING entre M. Bastien GOGLIN et M. Philippe André BOURDON, M. Philippe André BOURDON, M. Christophe VILLENEUVE et M. Christian GEYSSELY

MOISSON DE LA COTE entre M. Alain LALOUM et SCEA l'Ecurie de la COTE

MOON DE MONTCIANT entre Mme Gaëlle MARNIQUET et Sté. Ent. Anthony TINTILLIER et Mme Gaëlle MARNIQUET

MOOREA DE SAUSSEAU entre M. Franck GIBERT et l'Ecurie Louis LALANDE et M. Franck GIBERT

NAGOYA PIYA entre M. Bertrand GATT et M. Virgile FOUCAULT et M. Bertrand GATT

NALA DU PORTUGAL entre M. Anthony PERRIN, M. Anthony PERRIN et M. Jérôme CHATET

NAMOKO DE HOUELLE entre ELEVAGE ALWAYS WITH ME, M. Franck LEBLANC et M. Daniel AUGEREAU

NANO VINGUY entre M. Gilles CARDIN et M. Mickaël BARRE et M. Gilles CARDIN

NASA RIRY entre M. Yannick HENRY, M. Thierry TURLA et M. Richard WESTERINK

NECTAR DE FAEL entre M. René PLATRE et l'Ecurie Pierre REPICHET, M. José FERNANDES, M. Patrick CHAREL et M. Alexandre BEAU

NENA NINETY NINE entre l'Ecurie Matthieu VARIN et M. Hugues ROUSSEAU

NESHER entre l'Ecurie XANA et Mme Christine HUYGHE

NGOLO entre l'Ecurie J.C.-G. BEAUFILS, M. Guillaume BEAUFILS et M. Jean Charles BEAUFILS

NICE GIRL D'AMOUR entre M. Alexandre GARNIER, M. Alexandre GARNIER et M. Nicolas MORIN

NIGHT ANGOT entre l'Ecurie Franck HAREL, M. Frédéric LEVEQUE, M. Jean-Michel AUDIGE et Mme Christel LE REVEREND

NIKO DE TIMBOEUF entre ELEVAGE ALWAYS WITH ME et l'EARL PAVARD

NIMBA LEAGABIN entre M. Franck GIBERT et l'Ecurie Louis LALANDE, M. Franck GIBERT et M. Laurent SUZE

NINO DE TIMBOEUF entre ELEVAGE ALWAYS WITH ME et l'EARL PAVARD

NOBEL DE BONLIEU entre M. Armand GRANGE et M. Rodolphe DOUYERE, M. Armand GRANGE, M. Thomas BONNECHERE, M. Jean Yves KOWAL, M. Aymeric MONGELOUS, M. Fabrice RENAUDIN, M. David COSTANTINI, M. Anthony GERADA, M. Eric JOLY, Mme Denise SIMON et M. Remi BLECOT

NOBILA DES AJONCS entre M. Daniel VALLEE et M. Jérôme PAILLE et M. Daniel VALLEE

NOOKER BERRY entre M. Gilles LEFEBVRE et M. Michel ALADENISE

NORBERT BLUE entre M. Jean Philippe MARY, Mme Marion MARY MOREAU, M. Jean Philippe MARY, Mme Mathilde MARY et M. Mathias MARY

NOUGAT JOLI entre M. Guillaume JOUVE et M. Pierre GRANDJEAN, M. Pierre GRANDJEAN, M. Thierry CANTEUX, M. Frédéric GRANDJEAN et M. Bastien DELION

OBLADI entre M. Franck DELANOE et M. Thierry LHERMELIN

OMAHA GUILLERVIL entre Mme Amélie MORISSE et M. Guillaume BISSON

OPALINE SPEED entre M. Franck MORINEAU et l'Ecurie F.P. BOSSUET, M. Franck MORINEAU, Mme Françoise TRIGUEL et Mme Claire ANGELIAUME

OPERATION TONNERRE entre M. Christian ESPERN et M. Karl CHAMPENOIS et M. Christian ESPERN

ORHELLE DU TEMPLE entre M. Richard JOLY et M. David ROUGER

OSTINE DU CAIEU entre l'Ecurie Haras de la COQUENNE, M. Pascal LE TOUZE et M. Anthony JAMES

OVERGREEN SEVEN entre l'Ecurie Jean Michel BAZIRE et l'EARL ELEVAGE SEVENTY ONE

CESSIONS :

GALVESTON à M. Rugiero TOTARO et M. Charles BOUVIER par M. Rugiero TOTARO - Jusqu'au 31 Décembre 2032

HADORABLE MEC à M. Julien VILAULT par l'Ecurie de ROUGEMONT - Jusqu'au 31 Décembre 2028

HAPUNA BEACH à M. David CINIER par Mme Isabelle BOISNARD et M. Bertrand TREVILLY - Jusqu'au 31 Décembre 2027

HELIOS D'EURVAD à M. Mohamed AMZIANE et Mlle Stéphanie DURANDE par M. Mohamed AMZIANE et Mme Madeleine AMZIANE - Jusqu'au 31 Décembre 2028

HUGO OCCAGNES à M. Philippe RENNESSON et M. Noël LANGLOIS par M. Philippe RENNESSON, M. Michel BARRAUD, M. Pascal Claude BRAUD, M. Loic GORDO, M. Fabrice DUMETZ, SARL YUNER et M. Joseph GOUDER - Jusqu'au 1 Janvier 2027

I LOVE GABINLEA à M. Franck GIBERT et M. Charles BOUVIER par M. Franck GIBERT - Jusqu'au 31 Décembre 2032

ICARE DES VALOIS à Mlle Maud LAMOUR par M. Bertrand GATT - Jusqu'au 31 Décembre 2028

IRON D'ESPOIR à M. Pierre GERAY et l'Ecurie CENS'ATION par M. Mickaël ROUSSIASSE, Mme Céline Chantal MARIE, M. Simon ROUSSIASSE, M. Franck EDON et Mme Marie RODRIGUEZ - Jusqu'au 1 Avril 2027

ISIS PASSION à M. Julien VILAULT par l'Ecurie de ROUGEMONT - Jusqu'au 31 Décembre 2029

JACK TEJY à M. David CINIER par l'Ecurie CHALON - Jusqu'au 31 Décembre 2026

JAGUAR DE VILLETOT à M. Benoît BERRUE et l'Ecurie Louis JUBLOT par l'Ecurie Louis JUBLOT, Mme Marie BACSICH, M. Benoit MARIOTTO, M. Stephane CISSE, M. Lucas DESCHAMP et M. Nicolas CELLERIN - Jusqu'au 1 Novembre 2030

JINGLE LOVER à l'Ecurie de ROUGEMONT et l'Ecurie Sylvain ROUBAUD par l'Ecurie de ROUGEMONT - Jusqu'au 31 Décembre 2031

JONQUILLETE CREPIN à Mme Rosaria LEMONNIER et l'Ecurie Nicolas ENSCH par M. Jean-Paul LEMONNIER - Jusqu'au 31 Décembre 2030

JOUR DE TONNERRE à M. Yves MARECHAL et M. Antonino MAZZU par M. Jean François PAIN et M. Joël HUE - Jusqu'au 30 Juin 2027

KAMANDINE BLEUE à M. Marius DURVILLE par l'Ecurie CAMA et M. Frédéric DURVILLE - Jusqu'au 31 Décembre 2030

KAPORAL DES FORGES à l'Ecurie Jérémy ROUX et M. Gonzague BAIJOT par l'Ecurie Sébastien GUARATO, M. Gonzague BAIJOT et M. Eric AUBIN - Jusqu'au 31 Décembre 2028

KIMY SIMARDIERE à M. William SOUCHET par M. William SOUCHET, M. Michel COPPOLA et M. Bernard MAUGER - Jusqu'au 1 Novembre 2031

KISS WOOD à M. David CINIER par Jorgen Jensen TRAVSPORT HB - Jusqu'au 31 Décembre 2028

L'ELU DU CHERISAY à Mme Marion LEMONNIER et M. Patrick LEMONNIER par M. Jean Marie BANSARD - Jusqu'au 31 Décembre 2030

LADY'S SECRET à Mme Carine DE SOETE par Mme Rose Marie LEROUEIL - Jusqu'au 31 Décembre 2028

LEA D'EP à Mme Gaëlle MARNIQUET et Sté. Ent. Anthony TINTILLIER par Mme Gaëlle MARNIQUET, M. Romuald HARDY, Mme Jade HARDY et M. Mathis HARDY - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LEMON DE THABE à M. François CHERON et l'Ecurie Arnaud RANDON par M. François CHERON - Jusqu'au 10 Novembre 2030

LEWISIA DE LATOM à Mme Lola NICOLAYSEN et l'Ecurie D.M. MOTTIER par M. Eric NICOLAYSEN - Jusqu'au 31 Décembre 2030

LOLLIPOP MIJACK à M. Quentin PERDEREAU par M. Michel CLAUDIOS - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LOOK VIVANCIERE à M. Thierry CORBES par M. Thierry CORBES et Mme Céline TOURAINNE - Jusqu'au 31 Décembre 2029

LOOPING AR à M. Pierrick GAUTIER et Mme Isabelle CHARTIER par l'Ecurie Richard WESTERINK, Stall VERY IMPORTANT et M. Ace WESTERINK - Jusqu'au 31 Décembre 2032

LUBERON DE LA CRAU à M. Quentin FLEURY par Mlle Elodie SEBALDANO, M. Christopher HARET et Mme Farida ZADI - Jusqu'au 31 Décembre 2031

MADE IN PIERJI à M. Cyril GODARD et Mme Camille CROISIC par l'Ecurie CH. A. MARY, l'Ecurie BEAUCHARD YNC, l'Ecurie PECALE, l'Ecurie Pierre JULIENNE et M. Franck DESVAUX - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MADISON PLANCHETTE à M. Bertrand CURY et M. Axel CURY par la SCEA PLANCHETTE - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MAESTRO AWAGNE à M. Anthonin FAVRIS par M. Guy X. NICOLAS - Jusqu'au 31 Décembre 2029

MARBELLA DREAM à M. Julien VILAULT par l'Ecurie de ROUGEMONT - Jusqu'au 31 Décembre 2033

MARQUIS BOURBON à M. Christoff THIJS et M. Guy VAN DE SIJPE par M. Stéphane GOUNOU, M. Thierry BARRION, M. Philippe MARTIN, M. Thierry TWYFFELS, M. Thomas CROUE, M. David LARTIGUE et M. Louis MALINGE - Jusqu'au 31 Janvier 2028

MASH POOK à M. Denis BROSSARD et l'Ecurie TEAM NRB par M. Nicolas Richard BROSSARD, M. Lukas DELOZIER et M. Antoine Michel FOSSEY - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MATINEE BLONDE à Mme Christelle GODARD par Mme Patricia LECLERC et M. Jean Louis Roger COUSIN - Jusqu'au 31 Décembre 2032

METEORE ETOILE à HARAS DE L'ETOILE et M. Guy VERVA par M. Michel CHASTANIER et M. Guy VERVA - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MISS ROC à M. Christian TESSON et M. Franck MARTY par M. Christophe ROSZAK, M. Christian TESSON, l'Ecurie d' EMBELI, l'Ecurie Muriel THOMAS et M. Karel VAN DEN ABEELE - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MISS SOLAU à M. Anthony HUARD et M. Xavier LEVEAU par M. Anthony HUARD - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MISTRAL NARCY à l'Ecurie NARCY et l'Ecurie Nicolas ENSCH par l'Ecurie NARCY - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MOON DE MONTCIANT à Mme Gaëlle MARNIQUET et Sté. Ent. Anthony TINTILLIER par Mme Gaëlle MARNIQUET - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MOONLIGHT GABY à M. Mickaël LECOURT par M. Daniel GUESDON, Mlle Alexandra ORRIERE, M. Julien HOCDE, M. Vincent ANDRE, M. Arthur ANDRE, Mlle Emilie ORRIERE, M. Romain POINTEAU, M. Félicien BRUAND-PINON et Mme Emilie LECOURT - Jusqu'au 31 Décembre 2032

MOWGLY FRECA à M. Florian JOSEPH par M. Florian JOSEPH, Mme Nadège HARROUARD, M. Yoann HARROUARD et M. Franck VIOLIN - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NAGOYA PIYA à M. Fabien TABOURIER et E.A.R.L GRANDIR EN EQUILIBRE par M. Bertrand GATT - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NAHINA DE LA COUR à M. Robin BOUVIER et M. Charles BOUVIER par M. Robin BOUVIER et M. Louis GOETZ - Jusqu'au 31 Décembre 2034

NARKO DU BERNAU à M. Michel GALLIER et Mme Virginie BOUDIER-CORMY par M. Michel GALLIER, M. Marc DESPLANCHES, M. Michel Paul LEFRANC, M. Roger COTTAIS et M. Romain DESPLANCHES - Jusqu'au 31 Décembre 2034

NAVY PEARL à M. Franck GIBERT et M. Charles BOUVIER par M. Franck GIBERT - Jusqu'au 31 Décembre 2034

NEFERTITE DU PARC à Mlle Estelle BRIALLON et M. Yoann BORDIER par Mlle Estelle BRIALLON - Jusqu'au 31 Décembre 2032

NEFERTITI AWAGNE à M. Anthonin FAVRIS par M. Guy X. NICOLAS - Jusqu'au 31 Décembre 2029

NELSON à l'Ecurie Tony LE BELLER par l'Ecurie WAVE FRANCE et Scuderia WARRIORS DI CONCATO ARMA. - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NENA NINETY NINE à M. Nico D'HAENENS par M. Kris DE PELSMAEKER et M. Nico D'HAENENS - Jusqu'au 11 Avril 2036

NEVERLAND MIJACK à M. Quentin PERDEREAU par M. Michel CLAUDIOS - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NEW GIRL DESFILLES à M. Yannick HENRY par M. Yannick HENRY et M. Cédric LABORIE - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NEW LOVE STRO à l'Ecurie Tony LE BELLER par l'Ecurie WAVE FRANCE et Scuderia WARRIORS DI CONCATO ARMA. - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NICE GIRL D'AMOUR à M. Clément FRECELLE par M. Alexandre GARNIER et M. Nicolas MORIN - Jusqu'au 31 Décembre 2029

NIGHT PIYA à Mme Nathalie VIEL-PIERRE par la SARL l'Ecurie VIEL PIERRE - Jusqu'au 31 Décembre 2026

NIKITA CAP'S à M. Jérôme CAPPELIER et M. Nils PACHA par M. Jérôme CAPPELIER - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NIKO DE TIMBOEUF à M. Kevin LEBLANC par l'EARL PAVARD - Jusqu'au 30 Juin 2038

NIMOGERO à l'Ecurie WARRIORS par SCEA DES BRUYERES - Jusqu'au 31 Octobre 2034

NINA DU PALAIS à M. Patrick TOURTOIS par M. Mathieu LE CUNFF et M. Arnaud TROMMENSCHLAGER - Jusqu'au 31 Décembre 2035

NINO DE TIMBOEUF à M. Kevin LEBLANC par l'EARL PAVARD - Jusqu'au 30 Juin 2038

NINO VERO à M. Juliano Jésus GARCIA et M. Shawn FARRUGIA par M. Shawn FARRUGIA - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NOOKER BERRY à M. Gilles LEFEBVRE par M. Michel ALADENISE - Jusqu'au 4 Novembre 2026

NOOKER BERRY à M. Gilles LEFEBVRE par M. Michel ALADENISE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

NORBERT BLUE à M. Jean Philippe MARY par Mme Marion MARY MOREAU, M. Jean Philippe MARY, Mme Mathilde MARY, M. Mathias MARY et Mme Stéphanie CAPLAIN-GAUTEUL - Jusqu'au 31 Décembre 2034

NOSY SMART à M. Alexandre WISSOCQ par l'Ecurie SMART - Jusqu'au 31 Décembre 2030

NOTRE DAME CHENOU à l'Ecurie S.E.A. par M. Eric AUMOITTE - Jusqu'au 31 Décembre 2033

NOUBA DU SAPHIR à l'Ecurie Marc SASSIER par E.A.R.L Elevage Marc SASSIER, M. Pierrick MAUNY, M. Romain MAUNY, M. Raphael DARDEK et Mme Elodie MAUNY - Jusqu'au 30 Décembre 2036

NOUMEA DU LEVANT à M. Julien VILAULT par M. Xavier RICHARD - Jusqu'au 31 Décembre 2034

NOVA TURGOT à l'Ecurie WATCH BUY WIN et l'Ecurie CH. A. MARY par l'Ecurie Emilien HOSTE et l'Ecurie WATCH BUY WIN - Jusqu'au 31 Décembre 2030

NOVAK VINGT TROIS à l'Ecurie L.CL. ABRIVARD par Mme Valérie ABRIVARD - Jusqu'au 31 Octobre 2034

OASIS DREAM à M. Benoît ROBIN et M. Bruno PLANCHAIS par M. Bruno PLANCHAIS - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OBLADI à Mlle Stéphanie FRANCHETEAU par M. Thierry LHERMELIN - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OCELOT DU LEARD à M. Giuseppe TADDEI par la SCEA de la GUEVIERE - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OCTOBRE FINAL à M. Tanguy de LA BOURDONNAYE et la SAS. DLB PARTICIPATION par M. Tanguy de LA BOURDONNAYE, Mme Audélie LALLEMAND et la SAS. DLB PARTICIPATION - Jusqu'au 28 Février 2027

ODEON DE LA VALLEE à l'Ecurie Charley MOTTIER et M. Charley MOTTIER par M. Charley MOTTIER, S.C. l'Ecurie GALYNO et S.C. l'Ecurie EUFORI - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OH COEUR D'EOLE à M. Laurent LAUDREN par Mme Nicole GOIBEAU et M. Joël GOIBEAU - Jusqu'au 31 Décembre 2036

OIZEE DU CYFLO à M. Alexandre GARNIER par M. Alexandre GARNIER et M. Nicolas MORIN - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OKAHANTAS ANGEL à l'Ecurie Thomas LEVESQUE par M. David Alexandre GOUGEON et M. Richard GOUGEON - Jusqu'au 31 Décembre 2033

OKANAGAN à Mme Andréa ROGIER SOULAGES par Mme Andréa ROGIER SOULAGES, M. Lucas DAMINIANI, M. Joris CAZENAVE et M. Gauthier TUGEND - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OKARINA DELMAR à l'Ecurie Sylvain MARMION et M. Guy MARMION par M. Sylvain MARMION - Jusqu'au 31 Octobre 2035

OKAYAMA à M. Eric NOISETTE et l'Ecurie Alexis GRIMAULT par la SCEA NOISETTE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OKTO DE LOIRON à M. Dominique Bernard LECLERC et M. Kevin LEBLANC par M. Dominique Bernard LECLERC - Jusqu'au 30 Juin 2034

OLABELLA DU CEBE à M. Kevin LEBLANC par la SCEA Elevage du CEBE - Jusqu'au 30 Juin 2034

OLDEN D'OURVILLE à M. Luc GABORIT par M. Maurice CHEVAL - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OLLYWOOD DU PUY à M. Bertrand CURY et M. Axel CURY par M. Maxime DEWULF, M. Jérôme BADIEU, M. Daniel VIART, M. Vincent DESPOCQ et M. Didier DUCHEZEAU - Jusqu'au 31 Décembre 2035

OLYMPIA DU CHEVREL à M. Pierrick HERNOT par Mme Madeleine LECHARTIER - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OMARA DE SOURCE à l'Ecurie Marc SASSIER par M. Geert VANBELLE - Jusqu'au 30 Décembre 2036

ONDENC GRANDBOIS à l'Ecurie Damien LAISIS par M. Alain REDON et l'Ecurie Damien LAISIS - Jusqu'au 31 Décembre 2034

ONE STORY BOND à M. Anthony TOMASELLI par M. Raymond BONNEL - Jusqu'au 31 Décembre 2034

ONORIANO à l'Ecurie WARRIORS par SCEA DES BRUYERES - Jusqu'au 31 Octobre 2035

ONYX D'ELCE à l'Ecurie L.CL. ABRIVARD par M. Laurent Claude ABRIVARD - Jusqu'au 31 Octobre 2035

ONYX DE RHEVE à M. Kevin LEBLANC par l'EARL PAVARD - Jusqu'au 30 Juin 2034

OPALINE SPEED à M. Franck MORINEAU et M. François Pierre BOSSUET par M. Franck MORINEAU, Mme Françoise TRIGUEL et Mme Claire ANGELIAUME - Jusqu'au 31 Juillet 2036

OPERA CARLESS à M. Nicolas MORTAGNE par M. Mathieu MORTAGNE, M. Philippe MORTAGNE, M. Thomas MORTAGNE et M. Fabien BRUNET DEBAINES - Jusqu'au 31 Décembre 2033

OPINION D'ERABLE à l'Ecurie du HARAS D'ERABLE et l'Ecurie Clément THOMAIN par l'Ecurie du HARAS D'ERABLE et M. Pierre Jean LOIVEL - Jusqu'au 31 Décembre 2036

ORCHIDEE SOYER à Mlle Estelle BRIALLON par la SCEA Ferme de l' ETRE SOYER - Jusqu'au 1 Janvier 2036

OREMUS à l'Ecurie Louis JUBLOT par Mlle Lucie HENO-VANDENBOSSCHE - Jusqu'au 31 Octobre 2033

OREO MALGRE TOUT à M. Sébastien LE CERF et M. Jean François NEVEU par M. Jean François NEVEU - Jusqu'au 31 Décembre 2034

ORFEVRE TURGOT à l'Ecurie WATCH BUY WIN et l'Ecurie Emilien HOSTE par l'Ecurie Emilien HOSTE, l'Ecurie WATCH BUY WIN et l'Ecurie Jean Philippe MONCLIN - Jusqu'au 31 Décembre 2030

ORIGINAL DU CEBE à M. Kevin LEBLANC par la SCEA Elevage du CEBE - Jusqu'au 30 Juin 2034

ORION DE MALAC à M. Arnaud GOUGEON et l'Ecurie Alexis GRIMAULT par M. Loic POUTIER, Mme Caroline GOUGEON, M. Arnaud GOUGEON, M. Alexis Philippe GRIMAULT et S.C. l'Ecurie GALYNO - Jusqu'au 31 Décembre 2035

ORKAN DE MORGE à M. Bertrand CURY et M. Axel CURY par M. Jérôme BADIEU, Mme Sandrine CURY et Mme Corinne LIEVRE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

ORLANDO BERRY à M. Michel ALADENISE et M. Kevin LEBLANC par M. Michel ALADENISE - Jusqu'au 30 Juin 2034

ORNAISE DE VIRMONT à l'Ecurie A & B ANGOT par M. Pascal HALLAIS et M. Guy HALLAIS - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OSCAR DE MELLERAY à Mme Marie Odile VALLEE par Mme Marie Odile VALLEE et M. Guy VALLEE - Jusqu'au 31 Décembre 2032

OSEILLE DU CEBE à M. Kevin LEBLANC par la SCEA Elevage du CEBE - Jusqu'au 30 Juin 2034

OSKANA DU CYFLO à M. Cyprien DUBANCHET par M. Patrice DUBANCHET - Jusqu'au 1 Décembre 2035

OSMANVILLE à Mme Françoise DESOUBEAUX et Sté. Ent. Christophe CLIN par Mme Françoise DESOUBEAUX - Jusqu'au 31 Octobre 2035

OSWALDO DE LOIRON à M. Dominique Bernard LECLERC et M. Kevin LEBLANC par M. Dominique Bernard LECLERC - Jusqu'au 30 Juin 2034

OTELLO DE BAULON à M. Sébastien LE CERF par M. Lionel BOSSARD - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OURAL ZOFE à M. Jean-Marc MARIE par l'EARL ELEVAGE ZOFE - Jusqu'au 30 Novembre 2036

OURASI DE BAULON à M. Sébastien LE CERF par M. Lionel BOSSARD - Jusqu'au 31 Décembre 2034

OWEN DIGEO à M. Kevin LEBLANC par l'EARL PAVARD - Jusqu'au 30 Juin 2034

OXO DU FER à l'Ecurie TEAM ROCHARD par l'Ecurie Loïc SARAUD, M. Frédéric PARENT, M. Michel QUENTIN, Mme Béatrice DREUX-BOURGET et M. Corentin MORIN - Jusqu'au 31 Octobre 2035

OZAKA DU CEBE à M. Kevin LEBLANC par la SCEA Elevage du CEBE - Jusqu'au 30 Juin 2034

OZARO DU CEBE à M. Kevin LEBLANC par la SCEA Elevage du CEBE - Jusqu'au 30 Juin 2034

PABLO DU NOYER à M. Jean-Marc MARIE par Mme Josiane DUBIEF - Jusqu'au 31 Décembre 2036

PANDORA WELL à Sté. Ent. R. et D. HUE par M. Franck HEMEURY - Jusqu'au 31 Décembre 2035

PERLINE DE BENAC à l'Ecurie CHAMPIE par M. Gilbert CHAMPIE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

POLLEN DE BENAC à l'Ecurie CHAMPIE par M. Gilbert CHAMPIE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

POP STAR D'AIRAN à M. Marius DURVILLE par l'Ecurie CAMA - Jusqu'au 31 Décembre 2036

POPEYE LOUANGES à M. Marius DURVILLE et l'Ecurie CAMA par l'Ecurie CAMA - Jusqu'au 31 Décembre 2036

PRINCESSE FOOT à M. Maxime GRASSET par M. Philippe BEINE - Jusqu'au 1 Mai 2034

PRUNELLE DE BENAC à l'Ecurie CHAMPIE par M. Gilbert CHAMPIE - Jusqu'au 31 Décembre 2035

QALABCHEH MESLOISE à l'Ecurie B par M. Denis BELLOCHE et l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QRYPTO MESLOIS à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUACIA MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUADOR MESLOIS à l'Ecurie B par M. Denis BELLOCHE et l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUADRO MESLOIS à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUALITA MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUANTO MESLOIS à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUARLA MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUATRINA MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUEBRIAC MESLOIS à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUEENLY MESLOISE à l'Ecurie B et M. Denis BELLOCHE par M. Denis BELLOCHE et l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUEIROS MESLOIS à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUERCIE MESLOISE à l'Ecurie B par M. Denis BELLOCHE et l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUERDOWA à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUETTY MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUEVA MESLOISE à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

QUIBIKI à l'Ecurie B par l'Ecurie BOIS DOUFRAY - Jusqu'au 31 Décembre 2036

COULEURS

ENREGISTREMENTS :

OZOUF (Victorien). – C. grise, Crx. de St-André rose, m. chevr. gris et rose, t. rose

PREVOST (Florian). – C. bleu-clair, brass. Crx. de St-André et t. roses

PRUVOST (Christophe). – C. orange, étoiles et m. noires, brass. et t. orange

RANVIN (Corentin). – C. mi-blanc mi-bleu-foncé, m. cerclées blanc et bleu-foncé, t. orange

SAINT (Florian). – C. noire, épaul. bleu-clair, m. noires, étoiles et t. bleu-clair

TROTTING PROMOTION (Ecurie). – *Gérant :* M. Olivier DEBOUDAUD – *Associés* : M. Olivier DEBOUDAUD et la Sté. TROTTING PROMOTION SA – C. bleu-clair, épaul. roses, t. bleu-clair

VOLLET (Quentin). – C. noire, Crx. de Lorr. épaul. et t. rouges *(supprimer les couleurs de M. Christian VOLLET)*

FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES

TECHNICIENS POURVUS DE LICENCE OFFICIELLE
EN VUE D'EXERCER LEURS FONCTIONS
SUR LES HIPPODROMES DE PROVINCE
COMPLEMENT A LA LISTE

FEDERATION REGIONALE La Martinique

Elodie FRANCOIS — Photographe

ADDITIONS AUX LISTES

AUTORISATION D'ENTRAINER

SAINT (Florian)

LAD-JOCKEY

LAY POTTIER (Armand)

ENTRAÎNEURS ETRANGERS

BECCHETTI (Lucio)
MADSEN (Thomas)
MAES (Frank)
MARCHAND (André)
PAAL (Wilhelm)
PAKKANEN (Mme Elina)

JOCKEYS ETRANGERS

GUNDERSEN (Magnus Teien)
MADSEN (Thomas)
PAAL (Wilhelm)

AMATEUR ETRANGER

PAKKANEN (Mme Elina)

RADIATIONS DES LISTES

APPRENTIS

LAY POTTIER (Armand)
PAREY (Jean-Baptiste)
RENAULT (Mme Karla)

LADS-JOCKEYS

LAMARE (Mme Lisa)
POUTEAU (Antoine)
ROUSSEAU (Augustin)
TAILLEBOSQ (Matthieu)
TORRE (Mme Maeva)

CHEVAUX QUALIFIES

BEAUMONT DE LOMAGNE

Mercredi 04 novembre 2026

OCORSICO (1'19''3), Ni Ho Ped D'ombree et Facette De L'iton
OEDIPE PAN (1'20''0), Heaven's Pride et Schola
OKAYAMA D'OURVILLE (1'19''9), Eridan et Imola Maza
OLGA DU PORHOET (1'20''4), Canari Match et Julia Du Guelier
OSCAR GUILLERVIL (1'19''7), Enino Du Pommereux et Griotte Deluss
OUINI DUEM (1'19''5), Blue Pass et Fibre Du Closet

NAYA DE LA LOSSE (1'18''5), Blue Pass et Banana Moon

FEURS

Mercredi 04 novembre 2026

OKAY ALLY (1'18''8), Earl Simon et Gold Wings
OLIVER GRANGEOIS (1'19''8), Falcao De Laurma et Cannelle Grangeois
OLYMPIQUE FAMILY (1'20''1), Hip Hop Haufor et Dictee Volsin
ORENDA DE JOUDES (1'20''3), Follow You et Flore De Joudes
OZZY MILL (1'20''5), Ready Cash et Discovery Charm

NUIT MAGIQUE BEST (1'17''9), Village Mystic et Une Serenade

CAEN

Jeudi 05 novembre 2026

OBELIX DE L'AVRE (1'17''8), In The Money et Ephedra Darche
OBELIX PLANCHETTE (1'19''1), Fabriz Du Gite et Sirene Du Liefard
OBJECTIF LUNE (1'19''6), Opium et Victory Page
OBY DU POMMEREUX (1'20''3), Face Time Bourbon et Tetra Lyre
OCEANIC HEART (1'19''0), Reve De Beylev et Djakarta Du Bocage
ODELL KILY (1'19''8), Clif Du Pommereux et Fleur Fatale
OJUMO PIYA (1'18''0), Eridan et Roma Antiqua
OKLAHOMA PIYA (1'19''3), Express Jet et Gratia Piya
OLDING DU BAS BOSQ (1'19''7), Uniclove et Pelagie
OLLY VALLEE (1'19''5), Ecu Pierji et Chimene D'espace
OLTESSE (1'20''3), Falcao De Laurma et Altesse D'occagnes
OLYMPE DE PLAY (1'20''4), Orlando Vici et India Du Fresne
OLYMPE DU PERCHE (1'18''3), Boccador De Simm et Etoile Du Perche
OLYMPIADE (1'19''8), Impressionist et Clara Maza
OMAN DE L'ITON (1'19''7), Booster Winner et Enola
ONDEE DU PERCHE (1'20''0), Very Nice Marceaux et Etoile Du Coq
ONLY DES VENTES (1'20''3), Saxo De Vandel et Souvola
OPERA DE L'AVRE (1'18''3), Face Time Bourbon et Hypnose De L'avre

ORATORIO (1’18’’9), Ready Cash et Ariane D’urzy
OREADE DE MAX (1’18’’6), Voeland et Jakline De Max
ORTIGE DE PLAY (1’20’’3), Ideal Ligneries et Aube D’ortige
OSCAR AIMEF (1’19’’5), Bird Parker et Gessy Aimef
***OSKANA DU CYFLO** (1’20’’2), Magnificent Rodney et Vague Mika
OSLO D’AO (1’20’’4), Golden Bridge et Blue Note
OSMANVILLE (1’18’’2), Un Amour D’haufor et Toujours Contente
OTHELLO DREAM (1’19’’3), Offshore Dream et Imagine Thourjan
OTHELLO DU CAPRE (1’19’’6), Heaven’s Pride et Boreale De Mesangy

NABIN (1’17’’4), El Villagio et Arcadieis
NARVAL D’ORGERES (1’18’’8), Brillantissime et Urfa D’orgeres
NATACHA FORGETIERE (1’19’’0), Voltigeur De Myrt et Umba Jet
NICE GIRL DE PAYNS (1’18’’8), Very Nice Marceaux et Ginga De Lou

LAVAL

Jeudi 05 novembre 2026

OBLIGEE DE HOUELLE (1’20’’1), Ducato Bourbon et Diva Du Mouchel
ODESSA DE TILLARD (1’19’’7), Espoir Prestance et Vitesse De Tillard
ODIN DU FAYARD (1’18’’4), Enino Du Pommereux et Diamond Lady
OKIYA DEVOL (1’19’’4), Gala Tejy et Feria Devol
OLVIDA D’ELA (1’19’’9), Heraut D’armes et Saiga De Ginai
OLYMPIA RENKA (1’18’’8), Feeling Cash et Vi Vaea Des Obeaux
ONE FIRST BRISS (1’19’’9), Fakir De Mahey et Doria De Safran
ONE JULRY (1’20’’3), Dollar Macker et Sensation Julry
ONE PIECE (1’20’’4), Gu D’heripre et Hypothese
ONLY QUICK (1’19’’9), Up And Quick et Flower Quick
OPALE D’OSMOZ (1’18’’8), For You Madrik et Taquine D’osmoz
OPE D’ECHAL (1’18’’3), Up And Quick et Calda Du Vivier
OPEN HAUFOR (1’18’’5), Un Amour D’haufor et Tellement Haufor
OPTIMIST DE LA NOE (1’19’’4), Tag Wood et Tegee
OREE D’HAUFOR (1’20’’4), Booster Winner et Fierte D’haufor
OREO RENARDIERE (1’20’’5), Bolero Love et Influence Roc
ORIENTADOR (1’19’’0), Captain Sparrow et Divine Dynastie
ORIGINAL CASHMAKER (1’18’’7), Ready Cash et Belgian Beauty
OSCAR DE BERGAULT (1’19’’3), Un Amour D’haufor et Girl De Bergault
OSCAR DE KARA (1’18’’3), Valko Jenilat et Agatha De L’oree
OSIRIS D’ANCLEMAX (1’19’’1), Garibaldi et Cannelle Des Tyll
OUESSANT TWO (1’19’’8), For You Madrik et Fanny Du Pre
OXALIENNE D’ELA (1’19’’7), Idao De Tillard et Reville
OXO DU FER (1’18’’7), Bolero Love et Epona Du Fer
OZALEE MARANCOURT (1’20’’4), Espoir Prestance et Joyride

NALA DU DONJON (1’17’’1), Gelati Cut et Cara Du Donjon
***NAYADE VENESI** (1’17’’4), Earl Simon et Rolls Du Bouffey
NID AMOUR DE BEAUM (1’18’’6), Titan D’occagnes et Herbe De Beaum

GROSBOIS

Lundi 09 novembre 2026

OCALA (1’18’’1), Golden Bridge et Grande Avenue
ODIEUX DES RACQUES (1’20’’5), Brillantissime et Haloa Des Racques
ODYSSEE DU LOISIR (1’20’’4), Ibra Du Loisir et Faltea Du Ried
OFALLET DE FLEURY (1’19’’9), Eridan et Sierra De Briad
OMEGA DES FORGES (1’19’’7), Carat Williams et Hermine Des Forges
ONYX SAUTREUIL (1’20’’4), Texas Charm et Girl De La Cote
***OPALE DE BERTRANGE** (1’19’’0), Magnificent Rodney et Fiesta Crazy
ORSON DANCER (1’16’’9), Hatchet Man et Danae Quesnot
OSCAR DE VILLODON (1’19’’8), Tag Wood et Gigi De Villodon
OURANOS JIEL (1’19’’4), Gotland et Fortuna Jiel

NAHAMA RED (1’18’’8), Fabulous Wood et Belisise Des Gires

* Un cheval, qualifié au trot monté ne peut participer qu’aux courses au trot monté, tant qu’il n’a pas obtenu d’allocation ou subi avec succès une nouvelle épreuve de qualification au trot attelé.

© Société d’Encouragement à l’élevage du Trotteur Français - 2026
Directeur de la Publication : J-P. Barjon, Président de la Société.